



## REGLEMENT INTERIEUR : SECTION GYMNASTIQUE POUR ADULTES

La section de gymnastique est une activité de détente et de plaisir. Afin que vos cours soient optimums, nous vous recommandons :

### **La tenue :** (se reporter au protocole sanitaire en plus des préconisations ci-dessous)

Elle doit être adaptée à la pratique : vêtements de sport (jogging, survêtement), une paire de chaussures de sport propres, réservées à la salle de sport. Pour votre confort et par mesure d'hygiène, vous installerez sur VOTRE tapis votre serviette éponge. Enfin, il est recommandé de se munir d'une bouteille d'eau personnalisée à votre nom afin de vous hydrater régulièrement pendant le cours.

### **Certificat médical :**

**Dans le cas d'une inscription prioritaire :** soit vous joignez un nouveau certificat médical de 2021 (daté à partir du mois de juin 2021 au plus tôt), soit vous joignez l'attestation prouvant que vous avez remis un certificat médical de – de 3 ans et déclare avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé. Le certificat médical ou l'attestation devra être obligatoirement joint au dossier d'inscription.

**Dans le cas d'une nouvelle inscription :** Un certificat médical de 2021 est obligatoire. En l'absence de ce dernier dans les 15 jours suivant l'inscription, celle-ci sera suspendue jusqu'à la remise du certificat médical au secrétariat de l'ASV.

### **Civilité :**

Les adhérents s'interdisent tout comportement anormal, geste ou parole qui porterait atteinte aux professeurs (es), aux bénévoles, aux salariés (es) de l'ASV, ou aux personnels des structures sportives mises à disposition.

### **Rattrapage de cours :**

Des rattrapages sont possibles lorsque le professeur n'a pas pu assurer son cours et avec son accord et si la mise à disposition des locaux le permet. En cas de fermeture des gymnases sur décision du centre sportif, des rattrapages ne seront pas prévus.

### **Confidentialité :**

Les adhérents n'utilisent pas les adresses mails et les numéros de téléphone personnels des professeurs (es). En cas de demande particulière, les responsables de section et le secrétariat de l'ASV sont à votre disposition pour vous répondre ou transmettre vos questions.

### **Attestation :**

Toute demande d'attestation (CE, CAF ou tout autre organisme) sera délivrée uniquement en contre partie de la remise au responsable de l'activité ou au secrétariat de l'ASV, du dossier d'inscription complet. Si l'attestation concerne un comité d'entreprise, nous vous remercions de préciser le nom de la société.

Il ne sera délivré qu'une seule attestation par an/par personne/par activité uniquement auprès du secrétariat.

L'attestation n'est pas envoyée par courrier.

### **Conditions de remboursement :**

Toute inscription est définitive pour la saison en cours. Seuls 2 cas pourront faire l'objet d'un remboursement au prorata temporis :

1/ En cas de problème médical **AVEC** certificat à l'appui, concernant un arrêt de longue durée (2 mois minimum hors vacances scolaires),

2/ En cas de déménagement lointain.

**Aucune autre réclamation ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.**

**Tout manquement au présent règlement intérieur, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des personnels, des bénévoles et des professeurs de l'ASV, donnera lieu à un renvoi sans remboursement de tout ou partie de l'adhésion et de la cotisation.**

Nous vous remercions d'avoir consacré quelques minutes à la lecture de ce règlement, le respect et l'application de ces quelques règles par chacun permettront un bon déroulement de l'activité.

## PROTCOLE SANITAIRE

### Accès aux salles des gymnases

- 1 sens de circulation avec utilisation des sorties de secours. Le sens sera fléché et précisé par les gardiens auprès des professeurs.
- ¼ d'heure de battement entre 2 cours :
  - > pour l'aération des salles via la VMC,
  - > pour le nettoyage (barres / poignées de porte),
  - > pour éviter le croisement des participants.
- Pas de poubelle dans les salles, l'adhérent garde ses déchets.
- Nettoyage quotidien des salles, les toilettes accessibles seront nettoyées plusieurs fois par jour.

### Accès à la salle polyvalente de l'ASV

- 1 sens de circulation avec utilisation des sorties de secours.
- Entrée : côté salle de danse.
- Sortie par l'issue de secours de la salle de danse.

### Préconisation à l'attention des adhérents des cours de Gymnastique Adultes

#### **Avant chaque début de cours : Etre extrêmement ponctuel afin de respecter le protocole**

- Venir et rester masqué jusqu'au début du cours, quitter le cours masqué,
- Ne pas se serrer les mains, ni d'accolade,
- Avant de franchir la porte d'entrée de la salle : se laver les mains et/ou utiliser une solution hydro-alcoolique,
- Porter 1 paire de chaussures (ou chausson) spécifique pour la salle,
- Se munir d'un sac de sport assez grand pour y ranger ses vêtements et sa paire de chaussures de ville,
- Se munir de sa serviette éponge assez grande (type drap de bain),
- Se munir d'une bouteille d'eau personnalisée afin de s'hydrater régulièrement pendant le cours,
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, et le jeter dans son sac poubelle personnel,
- Tousser et éternuer dans son coude,
- Garder ses déchets (mouchoirs, lingettes...),
- Se munir de son tapis personnel.

#### **Cas d'un adhérent malade :**

Si un adhérent s'avère malade (fièvre, toux, perte du goût & odorat...), prévenir immédiatement l'ASV afin qu'à son tour elle prévienne le professeur et les adhérents du ou des cours concernés et établisse la liste des « cas contacts » à remettre aux autorités médicales.

**Toute personne ne respectant pas ce protocole sera immédiatement renvoyée du cours.**

Reconnait que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, le Club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par la Covid-19.